



Ah.... votre Santé !!!



Pour vous aider efficacement, nous avons besoin de vous !!!

➤ **Vous avez vécu ou avez été témoin d'une agression ou d'un « incident » avec un usager ou un prestataire ?**

➔ Prenez le temps pour déclarer l'évènement dans le **registre HSCT** (*classeur jaune-orange*). Vous le trouverez soit au Pôle Appui, soit dans le bureau du Manager d'Accueil.

➤ **Vous avez vécu ou avez été témoin d'un incident avec un collègue ou avec un hiérarchique ?**

➔ Depuis Avril dernier, un nouveau dispositif de signalement existe en LR. Vous devez renseigner la fiche appelée « **Main courante des évènements liés à la santé et/ou aux conditions de travail** » et la transmettre à votre responsable.

Si vous le jugez préférable, la fiche peut être envoyée directement par mail à Mesdames H. MORNET et A. FAURE sans passer par votre ELD.

***Grâce à ces informations, les membres du CHSCT pourront agir
pour améliorer vos conditions de travail.***

La main courante Risques PsychoSociaux doit être utilisée pour :

1. Les évènements liés aux risques psychosociaux

- Conflits entre collègues
- Conflits avec la hiérarchie
- Charge de travail
- Souffrance au travail
- Manifestation de stress

2. Les événements liés à la santé

- Malaises,
- Risque de contagion (coqueluche, gale, méningite, scarlatine...)
- Comportements addictifs et autres comportements susceptibles d'être nuisibles à la santé

Vous la trouverez sur l'intranet à : **région/sécurité (pavé de gauche)/ évènements santé et risques psychosociaux (pavé de droite) / main-courante.**

- En cliquant sur le lien suivant :

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-languedoc-roussillon/securite-conditions-de-travail-@/portail/region/r-languedoc-roussillon/generic.jspz?type=inarticle&id=979811>

- Ou sur le fichier joint de ce mail

Selon la notice du service sécurité, « Pour éviter toute confusion, quand il s'agira d'incidents d'accueil traités dans le cadre du logiciel LISA-Sécurité, on parlera de « signalement » et on réservera le terme « événement » à ceux liés aux RPS et à la santé. »*

Pour nous alerter, nous vous invitons à envoyer une copie à vos représentants SNU au CHSCT :

philippe.aznar@pole-emploi.fr
marie-paule.olmos@pole-emploi.fr
monique.pradel@pole-emploi.fr
jonathan.sierra@pole-emploi.fr

**Le SNU LR,
Le Syndicat qui se bat au quotidien
pour l'amélioration de nos conditions de travail
et qui lutte pour la diminution des Risques Psychosociaux.**

SNU.CHSCT-LRoussillon@pole-emploi.fr

15/09/2014